

**Séance du 16 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le seize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, et Mmes Chiron, Kahane, Klisz, Puravet

Excusés : Mrs Pesson et Pernet

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 9

**Date de convocation :** 12/09/2022

**Date d'affichage :** 12/09/2022

Délibération n°20220912\_037

Objet : Décision modificative n°2 – Budget Commerces

La dernière décision modificative, demandée et énoncée par la Comptable Public n'ayant pas permis de rectifier l'incohérence constatée entre la reprise des résultats et les comptes administratif/de gestion, il est de nouveau demandé de corriger ceci grâce à un transfert de la somme de 250 € du compte 002 au compte 1068 et à la suppression de la somme de 90,68 € du compte 615228 tout en réajustant de manière consécutive, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal adopte ainsi, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonct	-250,00
		1068 (10) : Excédents de fonctionnement c	250,00
			<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-250,00	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	-340,68
615228 (011) : Autres bâtiments	-90,68		
	<b>-340,68</b>		<b>-340,68</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>-340,68</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-340,68</b>

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Maurice Deschamps

